

RETOUR SUR UN « HÉRITAGE SANS TESTAMENT » : LES USAGES DU PROCÈS DREYFUS ET LA CONSTRUCTION DE LA POSTÉRITÉ CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE

PAR

Jean ZAGANIARIS

« - Est-ce que pour vous le mot réactionnaire a un sens ?

- Heu... Oui

- Lequel ?

- Mmm... Quelle question !!!... Je sais pas... écoute... réactionnaire...
c'est... être en contradiction... réagir contre beaucoup de choses... ne pas
admettre tout ce qui peut se passer.

- C'est bien ou c'est mal ?

- C'est bien... J'aime pas les gens qui disent amen à tout ».

Extrait du film de Jean-Luc Godard, *Masculin/Féminin*, 1966.

Il est actuellement admis que l'Action française est « l'héritière » de la contre-révolution du XVIII^e siècle (Aron, 1997 : 26-27 ; Birnbaum, 1993 : 55-59 ; Burrin, 1992 : 623-638 ; Chebel d'Appollonia, 1996 : 20-31 ; Winock, 1993 : 17-49). Toutefois, sans tordre pour autant le bâton dans l'autre sens en affirmant qu'il n'existe aucun lien entre les premières doctrines contre-révolutionnaires et la droite « révolutionnaire »¹, une contextualisation des usages et des interprétations de la pensée de Joseph de Maistre (1753-1821) au cours de l'Affaire Dreyfus montre le caractère problématique de cette filiation. Il ne s'agit ni de construire un rapprochement rétrospectif entre la contre-révolution du XVIII^e et celle du XIX^e siècle en se basant notamment sur une adhésion commune à l'égard de la monarchie, ni

1. Comme l'a fait par exemple E. Nolte, en dissociant radicalement la pensée maistrienne et celle du mouvement monarchiste dirigé par Maurras : Nolte, 1970, vol. I : 103-104 ; 117 ; voir aussi Furet & Nolte, 1998 : 117.

de déconstruire un « rapport d'intimité » qui a existé de manière effective entre ces deux courants, en soulevant l'éternelle objection selon laquelle Maurras ou tel autre acteur aurait *mal lu* Joseph de Maistre. Notre approche ne consiste pas à aborder l'Action française à partir d'un *résultat final* qui serait celui de son positionnement en tant que mouvement monarchiste et en tant qu'héritière auto proclamée, entre autres, de la pensée maïstrienne. Elle essaie plutôt d'effectuer une *analyse processuelle* de la genèse de cette organisation dans le contexte du procès Dreyfus et d'étudier l'émergence atypique d'une « contre-révolution sans contre-révolutionnaires », en explicitant la nature des « grammaires » que les acteurs ont employées afin de justifier le bien fondé de leur entreprise politique². Si nous parlons d'une « contre-révolution sans contre-révolutionnaire » c'est non pas pour affirmer de manière respectueuse que ses tenants étaient des démocrates, dont le nationalisme, voire l'antisémitisme, relèveraient davantage du politique que des conceptions métaphysiques, mais plutôt parce que la nature de leurs pratiques sociales et intellectuelles montre qu'à la fin du XIX^e siècle, la grande majorité des membres de l'Action française ne se réclamaient guère des doctrines d'auteurs tels que Joseph de Maistre ou Louis de Bonald.

Cet aspect est important dans un contexte marqué par l'avènement des idéologies politiques. L'Action française s'est constituée dans un univers marqué par le passage d'un répertoire de mobilisation fondé sur l'offre de biens privés à un répertoire de mobilisation constitué par une offre de biens publics tels que les discours idéologiques et les images de représentation de l'avenir (Offerlé, 1985 : 167 ; Weber, 1985). Elle doit construire un argumentaire spécifique lui permettant de se positionner dans le champ politique et se distinguer de ses autres concurrents, y compris au sein du camp des anti-dreyfusards. Dès lors, ce n'est pas tant dans le passé mais plutôt dans les enjeux politiques du présent, au sein desquels elle comptait bien participer, qu'elle allait chercher des ressources symboliques pour construire la nature de ses discours. Comme l'a indiqué Pierre Bourdieu, c'est la structure même du champ, fonctionnant comme un marché avec une offre et une demande spécifiques, qui conditionne la forme de l'expression des individus qui évoluent en son sein (Bourdieu, 2001 : 344). Si l'Action française souhaitait se présenter comme un mouvement contre-révolutionnaire monarchiste, elle ne pouvait *faire l'économie* du recours à la pensée de Joseph de Maistre ou de Louis de Bonald. En même temps, une étude de ses archives journalistiques indique que cette organisation s'est construite non pas en évoquant ses glorieux ancêtres de la contre-révolution du XVIII^e siècle, mais en utilisant le caractère symbolique du procès Dreyfus pour légitimer son existence, au sein du champ politique de la III^e République. En se servant de « l'Affaire », en citant l'événement dans ses journaux ainsi qu'en construisant des scoops à partir d'une appropriation personnelle des différents épisodes, cette organisation monarchiste avait pu légitimer son existence au sein du champ politique et se présenter publiquement comme un mouvement « réactionnaire ».

2. Sur l'ensemble des contraintes inhérentes aux grammaires, voir Boltanski, 1990 : 21.

Nous verrons dans une première partie de quelle manière Charles Maurras avait utilisé la pensée de Joseph de Maistre dans le contexte du procès Dreyfus et dans une seconde partie la façon dont des intellectuels de l'Action française avaient employé la portée de cette affaire judiciaire pour légitimer l'existence de ce mouvement au sein du champ politique.

I - « Prendre l'histoire à rebrousse poil » : Joseph de Maistre, le procès Dreyfus et Charles Maurras

Le procès Dreyfus ne fait pas partie des éléments conjoncturels évoqués épisodiquement par les auteurs de l'Action française. Que ce soit dans les essais ou dans les journaux, cette affaire juridique est régulièrement citée dans les écrits de Maurras ou de Vaugcois. Le procès Dreyfus fait partie des arguments rhétoriques dont se réclamait ce mouvement monarchiste. Aux yeux de ses dirigeants, il ne s'agit pas seulement de décrire un événement contextuellement situé mais de construire un ensemble de savoirs sur ce procès, à travers lesquels les protagonistes de l'Action française pouvaient affirmer leur identité et légitimer la nature de leur positionnement. Dès lors, les usages de l'affaire Dreyfus mériteraient d'être pensés non pas en eux-mêmes, dans le cadre d'une analyse descriptive, mais en relation avec d'autres types de références importantes pour l'Action française, notamment celles ayant trait avec ses interprétations de la pensée contre-révolutionnaire du XVIII^e siècle. En croisant les différents usages et interprétations ayant produit la construction des ressources symboliques de ce mouvement monarchiste, nous pouvons voir que le procès Dreyfus n'est pas utilisé par l'Action française simplement en raison de son actualité, pas plus que la pensée de Bonald ou de Maistre n'est employée en raison de son contenu. Ces éléments s'inscrivent dans une rhétorique plus globale, ayant trait avec la spécificité de l'opposition exprimée par l'Action française vis-à-vis des valeurs de la III^e République.

Ce n'est pas à la fin du XIX^e siècle mais dans le contexte de la France de Vichy que Charles Maurras avait relié explicitement les idées de Joseph de Maistre et l'affaire Dreyfus. Dans le quotidien de l'Action française paru le 12 octobre 1943, ce dernier écrivait toute sa reconnaissance intellectuelle à l'égard de l'auteur des *Considérations*. Les ouvrages du contre-révolutionnaire savoyard avaient alimenté ses réflexions au sein du contexte de « crise » provoqué par le procès Dreyfus et l'avait aidé à penser de manière lucide au sein de ces « méandres » :

« La pensée de Maistre n'est pas seulement haute et grande, elle est vivante, elle vit avec le siècle, elle concorde à l'histoire, elle la précède, la commente, l'illumine. Elle est un talisman de la politique sensée. C'est de Joseph de Maistre que, à moins de trente ans, j'ai reçu mon fil conducteur dans les méandres pathétiques de l'affaire Dreyfus. A près de quatre-vingt ans c'est encore lui, avec son glaive de séraphin, qui revient me montrer que là où la répression flanche, la protection est en défaut, toute sécurité des biens et des êtres s'évanouit. Nous le voyons. Nous le verrons. Pussions-nous cesser de le voir. » (Maurras, Le châtimeur, Action française, 12 octobre 1943).

Cette citation semble être une sorte de « testament » que Charles Maurras avait laissé pour rendre intelligible son utilisation de la pensée maistrienne. Si nous la prenons pour argent comptant, elle sous-entend qu'au moment de l'affaire Dreyfus, Charles Maurras aurait commenté les événements de son époque en s'inspirant d'ouvrages tels que les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, où l'on trouve en effet les fameux passages sur le bourreau et les sacrifices sanglants. Ce type de citation peut être évoqué pour définir l'Action française comme étant l'héritière de la pensée de Joseph de Maistre et de la contre-révolution théocratique. Cependant, le travail de l'historien des idées n'a pas pour but de construire des filiations et de les présenter sur le mode de l'allant de soi. Il doit s'efforcer de prendre « l'histoire à rebrousse poil » et d'aller voir dans les archives si c'est bien au sein des écrits de Joseph de Maistre que Charles Maurras avait puisé « *son fil conducteur* » pour penser les problèmes posés par le procès Dreyfus³.

La consultation des textes journalistiques ainsi que de certains essais montrent que cela est loin d'être le cas (Zaganariaris, 2006). Dans le célèbre article « Le premier sang », publié les 6 et 7 septembre 1898 dans la *Gazette de France*, Charles Maurras ne cite à aucun moment les écrits de Joseph de Maistre dans son plaidoyer en faveur du colonel Henry. Lorsqu'il se réfère au sang versé par ce militaire français lors de son suicide, il ne se revendique pas de la pensée maistrienne pas plus qu'il ne paraphrase de manière implicite les passages sur les sacrifices sanglants des *Soirées de Saint-Pétersbourg* :

« Colonel, votre sang qui ruissela jusqu'au milieu de la cellule depuis le lit de camp où vous étiez étendu, a été, disent les journaux, soigneusement épongé par les ordres du commandant de Mont Valérien. Mais c'est là une grande erreur. Sachez que ce sang précieux, le premier sang français versé dans l'affaire Dreyfus, il n'est pas une seule goutte qui ne fume encore, partout où palpite le cœur de la nation. Ce sang fume et criera jusqu'à ce que l'effusion en soit expiée, non par vous qui avez cédé à de beaux désespoirs, non pas même par la lâcheuse coterie ministérielle de Cavagnac mais bien par vos premiers bourreaux, je les désigne, par les membres du syndicat de la trahison » (Maurras, Le premier sang, *La Gazette de France*, 7 septembre 1898).

Son objectif principal, comme le montre l'article, est de se servir de la dimension symbolique de certains événements du procès Dreyfus pour avoir accès à l'espace public et se situer dans le champ politique, en se présentant comme un virulent anti-dreyfusard. Ce n'est pas à ce moment que Maurras cherche à hériter de son héritage, en se présentant comme l'héritier spirituel de Joseph de Maistre. Son objectif consiste plutôt à s'imposer comme une figure importante du combat contre les dreyfusards, ainsi que comme un écrivain de talent, au style virulent et enflammé.

A la fin du XIX^e siècle, il n'évoque que très rarement le nom du contre-révolutionnaire savoyard. Comme le souligne Victor Nguyen, en citant une

3. Sur le concept d'histoire chez W. Benjamin, voir Löwy, 2001 : 54-67 et Wahnich, 2000.

lettre rédigée en 1885 après sa lecture des *Soirées de Saint-Petersbourg*, Maurras n'avait pas toujours été élogieux vis-à-vis de Joseph de Maistre :

« *Quel farceur - passez-moi ce mot - que ce de Maistre ! Que ce livre admirable soit de mauvaise foi, je n'ose pas vous le dire - mais à coup sûr il m'a confirmé dans ma conviction que les idées d'un homme ne peuvent passer dans le cerveau d'un autre sans s'y détériorer plus ou moins - et cela en raison directe (!) d'une foule de causes bien facile à analyser. Un travail de ce genre serait intéressant, fait sur des esprits tels que Maistre, Veuillot ou Lamennais* » (Nguyen, 1991 : 168).

L'usage de la pensée maïstrieuse par Maurras ne doit pas être abordé par le biais de la cohérence⁴. Si celle-ci était maltraitée en 1885, elle avait été gratifiée dans un article de 1896 paru dans la revue *Le Soleil*, et repris ensuite dans la revue grise de l'Action française en 1902. Dans ce texte, Charles Maurras construit une « grandeur » à la pensée maïstrieuse en disant qu'elle n'est pas constituée de « vieilles idées » et qu'elle ne se rattache pas à « un buveur de sang » ayant dressé un portrait apologétique du bourreau⁵. Selon lui, Joseph de Maistre avait élaboré ses idées sur la Révolution française à partir d'une « méthode » basée sur « l'observation », « l'induction » et la « déduction ». Dans la théorie de « l'empirisme organisateur », il avait associé cette « méthode » maïstrieuse à la pensée de Auguste Comte⁶. Le retour à la monarchie n'était invoqué ni à travers des principes abstraits, ni en tant qu'exécution de la volonté de Dieu, mais parce qu'une observation empirique du processus historique avait démontré qu'elle était nécessaire à l'équilibre des sociétés. En reliant Joseph de Maistre à Auguste Comte, Charles Maurras entendait démontrer par l'observation et l'expérience, et non pas à travers un parti pris irrationaliste ou néo-monarchiste, qu'un Roi était nécessaire à la France⁷.

A travers l'examen des usages de la pensée maïstrieuse, nous voyons donc que Maurras ne se réfère pas à l'auteur des *Soirées de Saint-Petersbourg*, et notamment à ses propos sur la répression, pour penser les « méandres de l'affaire Dreyfus » mais plutôt pour tenter de construire une réflexion conceptuelle conciliant « contre-révolution » et « positivisme ». Certains écrits biographiques de Maurras, notamment ceux publiés au cours des années 30, lui permettent également de modifier son propre passé de lecteur et de montrer que son orientation vers le positivisme, auto située entre l'âge de 16 et 20 ans, n'était pas dissociée de la pensée d'auteurs catholiques :

4. Sur le mythe de la cohérence dans l'œuvre d'un auteur, Skimmer, 1988 : 39-42.

5. Sur la notion de « grandeur » empruntée à la sociologie boltauskienne pour penser la postérité d'un auteur, voir Van Damme, 2002 : 37-47.

6. Sur l'empirisme organisateur, voir C. Maurras (1908 : 211) : « *l'empirisme organisateur, c'est-à-dire la mise à profit des bonheurs du passé en vue de l'avenir que tout esprit bien né souhaite à sa nation. Si la formule n'a été rendue publique qu'il y a dix ans, ce qu'elle exprime était bien loin de me paraître neuf. C'est de mon enfance que date son empire sur ma raison, puisque c'est presque enfant que je me séparais de Lamennais pour me nourrir de Taine et quittais M. Laboulaye pour étudier chez Le Play* ».

7. Le rationalisme de Maurras doit cependant être nuancé ; voir sur ce point Capitan-Peter, 1972 : 21 et Goyet, 2000 : 216-217.

« J'avais lu, on s'en doute, avec solide profit, Taine et Le Play. Leur manière de traiter la question s'imposait toute seule. Je retrouvais Joseph de Maistre. Je le relisais mieux, ainsi que Bossuet, et j'approchais Comte et Renan » (Maurras, 1933 : 8)⁸.

A la fin du XIX^e siècle, les usages de la pensée maistrienne, notamment les usages régionalistes effectués dans le contexte de Chambéry où des associatifs se sont battus pour édifier une statue aux frères Maistre, tendent à construire une image respectable de l'auteur des *Considérations sur la France* (Zaganiaris, 2006 : 2). A ce moment là, Charles Maurras ne va pas à contre-courant des discours apologétiques, qui se sont imposés comme dominants au sein du conflit pour l'interprétation légitime de la pensée maistrienne. Contrairement à ce qu'il affirme dans les années quarante, sans doute pour essayer de donner une cohérence rétrospective et prospective à ce qu'il écrivait, Charles Maurras n'évoque pas de rapprochement possible, dans son article de 1898, entre la vertu expiatoire du sang versé, tel que l'exprime Joseph de Maistre, et le suicide du colonel Henri, qui fut un événement important au cours de l'affaire Dreyfus. S'il avait eu en tête cette relation, il ne l'avait pas exprimée explicitement à ce moment précis de son itinéraire politique.

Lorsqu'il cite le contre-révolutionnaire savoyard, le dirigeant de l'Action française ne se réfère pas à cette esthétisation du sang et de la violence qui caractérise ses textes. Les usages effectués par Maurras montrent qu'il avait été intéressé par la manière dont Joseph de Maistre recourait à l'histoire pour valider ses présupposés théologiques. Le positivisme rejetait également toute idée théorique qui n'était pas fondée sur l'expérience. C'est pour cela que Maurras avait insisté, notamment dans ses écrits journalistiques, sur la « méthode » préconisée par Joseph de Maistre. C'était cette dernière, et non pas les visions tragiques, exprimées notamment dans le chapitre 3 des *Considérations sur la France*, qui avait inspiré Charles Maurras. L'interprétation qu'il avait effectuée de la pensée maistrienne s'inscrivait dans une filiation téléologique, allant de Bossuet à Taine, qui permettait à l'Action française de légitimer son recours à la monarchie en démontrant que de nombreux auteurs avant elle s'étaient également référés à l'histoire pour prouver que le régime républicain ne convenait pas à la France. L'usage des écrits de Joseph de Maistre s'inscrivait dans une grammaire réactionnaire, qui entendait justifier rationnellement le bien fondé de ses présupposés nationalistes, monarchistes, anti-parlementaires et antisémites.

8. Voir aussi C. Maurras, Les conseillers du Prince, *Action Française*, 4 avril 1926 : « Nulle attraction, nulle tradition de famille ne me disposait à cela. J'étais comme la plupart des Français de la classe moyenne, partagé entre toutes les nuances symboliques de notre drapeau divisé. Il y avait du bonapartisme, du légitimisme irréductible, du libéralisme, du républicanisme et même du socialisme qui coulait au vif de mon sang. C'est l'esprit qui m'a aiguillé et orienté : d'abord l'esprit des maîtres du XIX^e siècle ; depuis Maistre, Comte et Le Play, mais ensuite l'esprit des manifestes du duc d'Orléans, esprit social et national : capable de départager les tendances contradictoires, il les a unifiées pour toujours ». B. Goyet a montré de quelle manière C. Maurras contrôlait les éléments biographiques concernant sa personne en produisant des écrits visant à masquer certaines de ses attitudes de jeunesse, Goyet, 2002 : 65.

Toutefois, ce ne sera qu'à partir de 1902 que les idées de l'auteur des *Soirées de Saint-Petersbourg* allaient devenir des références pour ce mouvement monarchiste qui souhaitait réunir les catholiques et les positivistes opposés au régime de III^e République. Au moment de l'affaire Dreyfus, c'est le procès lui-même et non pas la pensée contre-révolutionnaire du XVIII^e siècle qui constituait une ressource symbolique à travers laquelle il était possible de légitimer l'apparition de l'Action française dans le champ politique. C'est pour cela qu'il faut voir à présent de quelle façon les fondateurs de ce mouvement se sont appuyés sur les événements dont ils étaient les contemporains, afin de légitimer leurs actions et leurs idéaux au sein du champ politique.

II - Le procès Dreyfus et la légitimation de l'existence politique de l'Action française

L'Action française est née dans le contexte de l'affaire Dreyfus⁹. S'il est difficile de la situer dans le clivage « gauche/droite » qui sépare la nature des partis politiques, elle s'était affichée dès le départ dans le camp des anti-dreyfusards. A la fin de l'année 1898, un certain nombre de personnalités avait fondé la Ligue de la Patrie française, destinée à s'opposer aux défenseurs de Dreyfus et à la Ligue des Droits de l'Homme (Rioux, 1977 : 5-20 ; Sternhell, *op. cit.* : 152-178). C'est par le biais de cette association d'« intellectuels » qu'allait éclore l'Action française en juin 1899. C'est au moment où la Ligue de la Patrie française, principal organe anti-dreyfusard, allait perdre considérablement ses prérogatives que l'Action française avait entamé son apparition dans le champ politique. Si certains des membres de la Ligue pensaient qu'il fallait poursuivre le combat contre les valeurs dreyfusardes, emblématiques de la décadence qui régnait au sein de la III^e République, force est de constater que les points de vue étaient loin de se réunir autour d'un consensus¹⁰. Tout d'abord, la majorité des membres de ce mouvement n'étaient pas anti-républicains, du moins d'un point de vue *formel*. Beaucoup d'entre eux n'entendaient pas remettre en cause le régime républicain en tant que tel. Les monarchistes et les partisans de certaines formes de radicalisme sont minoritaires au sein de la Ligue, qui souhaitait garder une certaine respectabilité. Bien entendu nous ne nions pas que le « procès », tout comme le « droit » (Israël, Sacriste, Vauchez & Willemez, 2005), peuvent s'inscrire dans une objectivation qui dépasse la simple vision « interniste » de son contenu et qui débouche sur l'étude des espaces sociaux où différents groupes se saisissent des affaires juridiques pour justifier et légitimer leur propre existence au sein du champ politique. Si les usages du procès Dreyfus montrent que l'objectif

9. Sur le contexte de l'affaire Dreyfus et sur les structures de l'antisémitisme qui lui sont inhérentes, voir, entre autres, Birnbaum, 1994 ; 1998 : 13-89 ; 1993 : 83-122 ; Duclert, 1994 ; 1999 : 71-94 ; Charle, 1990 : 212-234 ; Mayeur, 1984 : 175-186 ; Sternhell, 1997 : 222-318 ; Winock, 1997 : 11-65.

10. Comme l'a montré J. P. Rioux, le but de la Ligue de la Patrie française était de survivre à l'affaire Dreyfus pour combattre l'adversaire dreyfusard (Rioux, 1977, *op. cit.* : 32). Sur ce point, voir aussi Birnbaum, *op. cit.* : 32-34.

11. La création de l'Action française était un « coup » tenté par ses protagonistes au sein du contexte de « crise » caractérisé par l'affaire Dreyfus ; sur les logiques de « coups » au sein des

principal de l'Action française n'était pas de perpétuer les principes de la contre-révolution du XVIII^e siècle, ils indiquent également qu'à la fin du XIX^e siècle, des intellectuels anti-dreyfusards avaient développé certaines réflexions sur ce que signifiaient pour eux des termes tels que « réaction », « monarchisme », « République », « antisémitisme ». Comme le montrent les discours de l'Action française pendant le procès Dreyfus, la contre-révolution a également produit des théories et des visions du monde qui s'en prenaient à la Révolution française, au Contrat Social de Rousseau, aux Juifs, au romantisme et aux républicains. Par conséquent, s'il faut bien admettre qu'il est plus judicieux de considérer la contre-révolution comme un ensemble de pratiques et non pas comme une idéologie abstraite, il est difficile de réduire celle-ci à sa dimension historique ou sociologique. Il existe un aspect normatif au sein de la réalité sociale qu'il serait discutable d'écarter de l'analyse sur une simple pétition de principes ou en raison d'injonctions académiques.

Ce n'est pas entièrement un hasard si en 1899, certains intellectuels marginalisés au sein de la Ligue de la Patrie française à cause de leur radicalisme ou de leur monarchisme avaient pu envisager, à partir du Comité d'Action française, le projet de création d'un mouvement autonome afin de faire davantage entendre leurs idées dans la sphère publique¹¹. C'est dans ce cadre de sociabilité qu'allait se joindre Charles Maurras. En dépit de son entrée remarquée dans la lutte entre dreyfusards et anti-dreyfusards, le statut de ce monarchiste au sein de la Ligue de la Patrie française était celui d'un simple adhérent (Birnbaum, 1993 : 98-99 ; Grondeux, 1998 : 126-127 ; Winock, 1997 : 43-44, 72-75). Dans une lettre du 21 janvier 1899, il avait fait part à Maurice Barrès de la manière dont il percevait sa marginalité au sein du mouvement anti-dreyfusard :

*« Vous connaissez que je n'ai ni les ambitions ni les facultés d'un meneur politique et cependant j'étais assez sensible à l'espèce d'exil et de silence auxquels voulaient me rejeter les craintifs, Dausset d'une part, et les ambitieux, Pujol, de l'autre »*¹².

Le projet de créer un organe indépendant de la Ligue de la Patrie française rentrait davantage dans des logiques de radicalisation de la lutte contre les principes républicains que dans le but d'une restauration des valeurs idéologiques de l'Ancien régime¹³. Pour Maurras, il traduit également la volonté d'exister au sein du champ politique, en s'associant avec d'autres personnes capables de partager certains de ses points de vue personnels. La

(suite note 11) crises, voir Dobry, 1992 : 21-22. Sur l'importance à accorder au processus à travers lequel des groupes minoritaires se constituent en tant que tels dans le champ politique, voir Voutat & Knuesel, 1997 : 138-139.

12. Lettre du 21 janvier 1899 de Maurras à Barrès (1970 : 205). Sur le malaise éprouvé par Maurras au sein de la Ligue de la Patrie Française, voir Weber, *op. cit.* : 44-45.

13. Z. Sternhell précise que l'Action française est née d'un processus de radicalisation au sein de la Ligue de la Patrie française (*op. cit.* : 161-162). M. Winock précise également qu'il existait deux tendances au sein des anti-dreyfusards (une modérée, incarnée par Brunetière et une plus radicale, représentée par Barrès) : 1997, *op. cit.* : 48.

création d'une organisation politique de ce type peut-être expliquée également par les convergences entre des trajectoires sociales individualisées. S'il faut se défaire d'une conception mécaniste de l'engagement qui voit dans le militantisme la conséquence de certains aspects de l'identité, et qui élude notamment les écarts existant entre les « prédispositions » des acteurs et le « passage à l'acte » au sein du champ politique (Siméant, 2001), il faut néanmoins reconnaître que certaines expériences spécifiques au sein du camp anti-dreyfusard peuvent avoir des effets de socialisation et aboutir à la création d'un nouveau mouvement. Ceci montre que dès le début, l'héritage de la pensée maistrienne n'est pas un élément fondamental dans la construction du programme politique de l'Action française. Son émergence est due aux impératifs du contexte, aux enjeux politiques auxquels participait ce mouvement et à la nature du message que voulaient publiquement énoncer ses initiateurs, notamment contre leurs adversaires dreyfusards, mais aussi contre le modérantisme de certains conservateurs anti-dreyfusards dont ils voulaient être dissociés.

Cet usage du procès Dreyfus par une contre-révolution sans contre-révolutionnaires montre la nécessité de contextualiser les représentations théoriques dans lesquelles sont parfois réifiés rétrospectivement les acteurs sociaux. Plutôt que de questionner l'Action française sur les origines ou sur la nature de ses préceptes idéologiques, il faudrait regarder les pratiques sociales et intellectuelles existant au sein de cette organisation politique et examiner de quelle façon des phénomènes sociaux se présentent aux acteurs et sont réappropriés par les discours, notamment pour « justifier » une incursion dans l'espace public. Lorsqu'ils décident de créer leur organe au sein du champ politique, les dirigeants de l'Action française ont laissé de côté les références au passé, notamment les idées de la contre-révolution théocratique auxquelles ses membres n'étaient d'ailleurs pour la plupart guère adhérents par avance. Ils se sont appuyés sur les enjeux politiques du temps présent, à savoir le choix de se positionner comme dreyfusard ou anti dreyfusard, et non pas comme républicain ou monarchiste, afin d'exister et d'agir politiquement à l'intérieur du champ.

L'émergence de ce mouvement contre-révolutionnaire, ainsi que sa pérennité jusqu'au régime de Vichy, n'implique pas que le sens de ses discours puisse être abordé sous la forme d'invariants historiques, pas plus qu'il ne sous-entend que ses dirigeants aient reproduit à l'identique l'héritage doctrinal dont ils s'étaient réclamés. Bien qu'il s'agisse de la même langue que nous utilisons encore aujourd'hui lorsque nous lisons et interprétons les textes de la dernière décennie du XIX^e siècle, nous devons admettre que Charles Maurras parle un « langage » spécifique dont on ne peut comprendre la portée qu'en tenant compte des enjeux auxquels il participe ainsi que des idiomes couramment utilisés à cette époque (Pocock, 1998). Si l'on ne veut pas faire dire à Maurras des choses qu'il n'aurait pas voulu ou pas pu affirmer, il est important de chercher à comprendre ce que « parler de l'affaire Dreyfus » veut dire ou bien ce que signifie d'utiliser des termes tels que « République » pour un contre-révolutionnaire anti-dreyfusard de la fin du XIX^e siècle. Bien qu'il s'agit des mêmes mots qui resurgissent dans les

commentaires d'aujourd'hui, ils ne revêtent pas la même signification dans les langages que parle l'Action française, notamment lors de son incursion au sein du champ politique à la fin du XIX^e siècle. Pour Maurras, l'affaire Dreyfus, dont la date fatidique est 1899, est définie non pas uniquement comme un procès mais comme un événement révolutionnaire, similaire à ceux de 1789 ou 1848. C'est l'avènement de cette « révolution » qui justifie la fondation d'un mouvement contre-révolutionnaire capable de le combattre.

« Mais, tout au contraire, depuis la Révolution de 1789 et ses succédanés de 1830, 1848, 1899, en dépit de répressions effroyables de la Terreur, malgré tout le beau sang versé dans la guerre civile et la guerre étrangère, les deux éléments d'anarchie et de hiérarchie - la Révolution et la Contre-Révolution - se trouvent encore debout l'un devant l'autre, intacts et comme prêts à des luttes nouvelles. » (Maurras, 1948 : VII-VIII).

Le terme « République » renvoie également à des significations précises lorsqu'il est utilisé dans le langage parlé par Maurras. Il n'est pas forcément lié à des notions telles que celles de progrès ou démocratie. A la fin du XIX^e siècle, ce sont d'ailleurs les valeurs et le régime républicains qui sont désignés conservateurs et non pas la contre-révolution¹⁴. Cette nouvelle dimension contenue dans la pensée contre-révolutionnaire sous-entendait qu'elle rentrait désormais dans le cadre des logiques d'action (Boltanski, 1990 : 15-27). Elle réagissait contre la décadence de la modernité par le biais de méthodes actives. Selon Jeanne Verdès-Leroux, il y a une dualité fondamentale dans l'Action française. Derrière la figure symbolique de Maurras il y a d'un côté le conservatisme pessimiste de Bainville et de l'autre, un courant « national-révolutionnaire », qui bascula dans le fascisme¹⁵. Contrairement à celle du XVIII^e siècle, les contre-révolutionnaires de l'Action française n'attendaient pas que ce soit la Providence qui se charge de détruire le régime républicain. Ils entendaient au contraire profiter de la « crise de légitimation » traversée par le système politique pour agir contre lui et en finir avec la décadence qu'il sécrétait¹⁶. Bien entendu, il serait discutable de prétendre que le constat de l'Action française sur la vie politique de son époque relève de l'objectivité. Lorsqu'elle qualifie la III^e République de décadente et de corrompue, il faut voir cela comme une rhétorique réactionnaire, visant à justifier la nature de ses propositions. Les événements du procès Dreyfus, notamment le suicide du colonel Henry, font partie des ressources symboliques que les acteurs de l'époque pouvaient utiliser pour agir politiquement au sein de l'espace public. Il y a en effet un intérêt politique à présenter la III^e République comme un régime décadent. Il faut parfois construire des

14. J.-P. Azéma et M. Winock ont montré cet aspect au sein de la III^e République à travers la phrase énoncée par Thiers : « La République sera conservatrice ou elle ne sera pas », voir Winock, 1978 : 68-69 et 78-80 ; sur la nature « conservatrice » de la République, Nicolet, 1994 : 214-220.

15. Voir Verdès-Leroux, 1996 : 51-52 (plus loin, elle précise que l'Action française sera divisée ensuite en un courant « fasciste » et un « courant contre-révolutionnaire » : 70-71).

16. Sur la « crise de légitimation » de l'Etat, voir Habermas, 1978 : 70-73. Celui-ci montre que la rationalité instrumentale mise en place par l'Etat pour l'aider dans ses processus de décision n'est pas exempte de contradictions. Ce sont ces dernières qui, lorsqu'elles acquièrent une certaine proportion, remettent en cause la légitimité de la structure étatique.

problèmes si l'on veut être reconnu socialement comme étant celui qui peut les résoudre...

Le désir de rétablir la monarchie et les arguments visant à justifier ce retour allaient venir dans les discours de l'Action française après 1901 et non pas au moment de son émergence au cours du procès Dreyfus. C'était à travers la critique contre ce qu'ils percevaient être la triste réalité de la III^e République, décadente, instable et corrompue, et non pas en raison d'une attirance pour la royauté, que cette organisation contre-révolutionnaire s'était constituée en 1899. Cet aspect est important car il montre qu'à la fin du XIX^e siècle, un mouvement se proclamant explicitement comme « contre-révolutionnaire » ou bien comme « réactionnaire » allait se créer et légitimer son existence au sein du champ politique non pas en citant ou en se réclamant des ancêtres de la contre-révolution théocratique, mais en s'appuyant sur un phénomène politique dont il était le contemporain, à savoir le procès Dreyfus. C'est ce que montrent les propos tenus par Henri Vaugois, qui à la fin du XIX^e siècle, se définissait comme républicain. Le 20 juin 1899, au cours d'une réunion publique de la Ligue de la Patrie française, il avait annoncé la naissance de l'Action française, en présentant celle-ci comme le principal organe contre-révolutionnaire « tourné vers l'avenir », capable d'agir efficacement contre la crise provoquée par le procès Dreyfus :

« Tout ce que nous pouvons dire à cette heure, c'est que notre disposition d'esprit n'est point amère ; qu'elle n'est pas faite de rancunes, de haines stériles, ni même de regrets ; et que l'Action française, telle que nous la concevons n'est pas tournée vers le passé mais vers l'avenir. Aussi bien n'est-ce point précisément pour protester que nous nous sommes réunis, - mais pour nous faire comprendre, aimer et suivre, s'il se peut »¹⁷.

Le discours de Vaugois a été publié le 10 juillet 1899, dans le premier numéro des bi-mensuels de l'Action française. A la fin du texte, lu en audience publique, il terminait en affirmant de manière sibylline que l'Action française était, en quelque sorte, « l'action » appliquée « à la crise politique présente » (Weber, *op. cit.* : 22). En présentant cette organisation politique naissante comme un « mouvement réactionnaire » qui avait pour but de lutter efficacement contre le « marasme politique » qui menacerait la France, Henri Vaugois légitimait l'existence de l'Action française au sein des enjeux du champ politique. L'usage du procès Dreyfus ne correspondait ni plus ni moins qu'à la raison d'être de ce mouvement monarchiste. Il fallait construire une interprétation spécifique à cet événement qui allait servir de ressource de légitimation à l'entreprise politique amorcée par l'Action française. En définissant la III^e République comme un régime menant la France à sa perte, et en s'appuyant sur une analyse factuelle pour le moins discutable de l'affaire Dreyfus, Henri Vaugois et Charles Maurras pouvaient justifier la scission qu'ils étaient en train d'opérer au sein du camp des

17. Conférence faite le 20 juin 1899 par M. Henri Vaugois, secrétaire adjoint de la Patrie française, à la salle de la rue d'Athènes, sous la présidence de M. de Mahy, député de la Réunion, *RAF*, 10 juillet 1899 : 9.

anti-dreyfusards, et rendre légitime l'existence de l'Action française, qui n'était pas acquise par avance. On comprend dès lors que « l'Affaire » ne se limite pas à être un phénomène juridique ; il s'agit également d'un événement approprié par des acteurs sociaux possédant leurs propres *passions* et leurs propres *intérêts*. Dans son discours du 20 juin 1899, les critiques adressées par Henri Vaugeois à la III^e République sont très dures :

« Si la III^e République n'était à cette heure, accusée que de débilite diplomatique, économique ou militaire, comme le fut l'Empire en 1870 ; si la République n'était que blessée ou vaincue dans ce que l'on peut appeler sa chair ; eh bien je tacherai de la défendre de toutes les forces de mon intelligence et de mon cœur. Mais toute autre, et plus profonde, est la crise que nous traversons » (Vaugeois, 1899).

Selon Henri Vaugeois, si les adversaires que devait combattre l'Action française avaient « *des sentiments désintéressés et des principes respectables* » (il s'agissait des partisans du régime et des dreyfusards), il n'en demeurerait pas moins qu'ils participaient à la pérennité de cette « *âme vulgaire* » ancrée dans les principes de la III^e République et composée par « *l'esprit franc-maçon* », « *l'esprit protestant* » et « *l'esprit juif* ». Or, dès le 20 juin 1899, si les initiateurs de l'Action française se définissaient comme républicains, les remèdes qu'ils comptaient utiliser pour s'opposer à la décadence de la III^e République n'avaient pas grand chose à voir avec les principes auxquels ils prétendaient se rattacher¹⁸. Henri Vaugeois se proclamait républicain mais les composantes intellectuelles dont il se servait pour établir le manifeste de l'Action française étaient liées, hormis son antisémitisme, davantage à la pensée contre-révolutionnaire du XVIII^e siècle qu'aux valeurs républicaines¹⁹. Même si le nationalisme allait être une des composantes du Parti républicain, il y a d'autres valeurs proclamées dans le discours de Vaugeois qui n'appartiennent pas à la culture politique républicaine. Le rejet du protestantisme, l'insistance sur la « *solidité* » de la société d'Ancien Régime, une haine vis-à-vis des Juifs qui s'opposait à l'universalisme de 1789 et la préférence pour un chef unique plutôt qu'un Parlement, sont des éléments que l'on trouve curieusement dans une pensée qui se proclamait républicaine²⁰.

L'usage du procès Dreyfus s'inscrit dans le cadre d'un combat politique devant être mené contre ce qui est supposé être les apories et la décadence de la III^e République. La création de l'Action française, composée d'intellectuels aux sensibilités diverses mais partageant tous des valeurs communes telles que l'antisémitisme, le nationalisme, la critique des institutions républi-

18. Sur ce point, Vincent Duclert a raison d'insister sur l'ensemble des valeurs qui séparent « dreyfusards » et « anti-dreyfusards » : Duclert, *op. cit.* : 81-85. C. Charle parle, quant à lui, de « visions du monde qui s'affrontent » : *op. cit.* : 8.

19. Admirateur de Drumont, H. Vaugeois, ainsi que d'autres personnalités de l'Action française, avait exprimé son antisémitisme à de nombreuses reprises ; voir par exemple « Les espions Juifs et la République », *Action française*, 15 novembre 1907 : 264, où H. Vaugeois parle d'une « contre-révolution antisémite ».

20. H. Vaugeois pensait, en tant que républicain, que pour sauver la France, il fallait renoncer à la République ; voir Nguyen, art. cit. : 139.

caines, notamment les pratiques délibératives du parlement, souhaitait montrer que désormais l'aile des anti-dreyfusards avait fondé sa branche radicale et qu'elle allait mener un combat actif contre ses adversaires. On voit des propos similaires dans d'autres textes de Henri Vaugois, notamment « Réaction d'abord » publié dans le quotidien du 1er août 1899, ou bien dans des articles de Maurras publiés à ce moment là. Ainsi, l'Action française montrait que sa raison d'être dans le champ politique était de lutter contre la situation de crise engendrée par ce procès, et de manière plus générale par les valeurs parlementaires. Les propos de Vaugois n'entendaient pas affirmer leur attachement à l'héritage contre-révolutionnaire du XVIII^e siècle. En 1899, son discours est celui d'un républicain anti-dreyfusard souhaitant réagir contre la décadence de la III^e République :

« Nous sommes beaucoup de jeunes républicains d'éducation et d'aspiration que déchire aujourd'hui une sorte de lutte, d'antinomie, entre deux besoins de leur esprit et de leur raison : besoin d'ordre, d'autorité, de force gouvernementale, et c'est le fond de l'esprit réactionnaire, c'est la vérité de la monarchie ; et besoin de liberté, de progrès, d'ouverture vers l'avenir, c'est le fond et la vérité de l'esprit républicain. La république actuelle ne satisfait ni l'un ni l'autre de ces besoins » (Vaugois, 1899 : 9).

En critiquant le conservatisme des valeurs républicaines, l'Action française s'autoproclamait « réactionnaire » et exprimait à travers ses productions éditoriales une dimension révolutionnaire, puisqu'elle souhaitait réagir activement contre ce qui faisait l'objet de ses critiques. Le monarchisme de Maurras et le républicanisme désenchanté de Vaugois s'inscrivaient dans cette perspective. Entre 1899 et 1900, il s'agissait d'évoquer l'âge d'or du régime monarchique contre la société décadente, tout en affichant encore, pour la plupart des fondateurs de ce mouvement, un certain attrait pour le républicanisme, et non de rechercher parmi les contre-révolutionnaires du XVIII^e siècle des éléments de pensée justifiant la substitution de la royauté à la République. En même temps, ces discours nationalistes sont tenus dans une France où une partie de la population pouvait explicitement afficher son antisémitisme, et énoncer publiquement son mépris à l'égard des Juifs, des Arabes et des personnes de l'Afrique centrale. Si elle s'est servie du procès Dreyfus pour légitimer son existence dans l'espace public, l'Action française a obtenu un tel prestige car elle évoluait dans un contexte où l'antisémitisme et le mépris de l'étranger faisaient partie des composantes des sociétés colonisatrices du XIX^e siècle.

* * *

Dans *Mille Plateaux*, Gilles Deleuze et Félix Guattari écrivaient que « l'histoire des idées ne devrait jamais être continue, elle devrait se garder des ressemblances, mais aussi des descendances ou filiations, pour se contenter de marquer les seuils que traverse une idée, les voyages qu'elle fait, qui en changent la nature ou l'objet » (Deleuze & Guattari, 1980 : 287). En effet, il serait absurde de retracer des filiations abstraites et décontextualisées, sans tenir compte de l'effectivité des ruptures et des devenirs historiques. Si l'Action

française est « l'héritière » de la contre-révolution monarchiste du XVIII^e siècle, elle a pris possession de cet héritage, légué sans aucun testament, dans un contexte particulier et en ayant recours à un langage spécifique. Son émergence dans le champ politique peut être expliquée davantage par les usages du procès Dreyfus que par la volonté de construire une postérité à la contre-révolution monarchiste du XVIII^e siècle.

Les raisons ayant favorisé l'existence de l'Action française s'inscrivent dans des logiques liées au refus du compromis politique que la frange dominante des anti-dreyfusards souhaitait imposer à certains acteurs de la Ligue de la Patrie française. Le consensus auquel ils étaient conviés à se rallier représentait la mort symbolique de la nature même des critiques qu'ils adressaient à la vie politique de la III^e République. Bien qu'il y ait une tendance à tout réduire aux usages sociaux, il convient de rappeler que la création de l'Action française s'est traduite également par des idées et des principes qu'il s'agissait de faire exister dans la sphère publique. Une objectivation du « procès » ne se résume pas à une simple recontextualisation des pratiques sociales ou bien à l'étude des usages sociaux mais implique également une confrontation avec la nature des idées produites par les dirigeants de l'Action française, qu'elles soient abordées sous leur aspect notionnel ou langagier. L'utilisation du procès Dreyfus relève donc autant des usages sociaux que des usages intellectuels que les acteurs sont susceptibles d'effectuer lorsqu'ils s'approprient les phénomènes dont ils sont les contemporains.

Pour aborder de manière heuristique le politique, sans doute faut-il rompre avec ce lieu commun opposant de manière rigide l'histoire philosophique et l'histoire sociale des idées. Le fait d'écarter arbitrairement la philosophie du travail de recherche empirique, en la qualifiant de théoricisme substantialiste ou bien d'intellectualisme impénitent, empêche de penser conceptuellement les phénomènes sociaux. Dans un ouvrage récent, Brigitte Le Grignou (2003) a opéré une tentative intéressante, visant à concilier les apports méthodologiques en histoire des idées avec ceux de la sociologie de la réception. Toutefois, en décrivant Quentin Skinner comme un auteur qui « présente une histoire matérielle » et en insistant sur sa prise en compte du contexte, son ouvrage n'admet guère qu'il puisse exister une réelle complémentarité entre les usages intellectuels et les usages sociaux d'une œuvre. En focalisant sur cet aspect de la pensée de Skinner, et en qualifiant son travail comme étant une « histoire politique » et non une « histoire sociale », Brigitte Le Grignou laisse de côté un aspect majeur de son approche méthodologique, à savoir la complémentarité entre les approches « contextualiste » et « essentialiste » des textes, et évacue entièrement le positionnement philosophique de Quentin Skinner, présent notamment dans son livre sur Machiavel (Gautier, 2004).

L'usage du procès Dreyfus est indissociable du langage parlé et construit par les protagonistes de l'époque. Le contexte politique de la fin du XIX^e siècle indique que les intellectuels qui avaient édifié ce mouvement étaient pris entre la recherche d'un consensus pour consolider leur combat contre

l'ennemi dreyfusard et l'impossibilité entre extrémistes et modérés de s'entendre sur les moyens de la lutte au sein du camp anti-dreyfusard. Toutefois, comme le montrent entre 1896 et 1902 les usages de la pensée maistrienne par Charles Maurras, les tactiques mises en place par les acteurs dans le champ politique ne peuvent être dissociées des théories élaborées par certains d'entre eux.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aron, R. (1997) *Introduction à la philosophie politique, démocratie et révolution*, Paris : Hachette.
- Birnbaum, P. (1993) *La France aux Français*, Paris : Seuil.
- Birnbaum, P. (1993) Affaire Dreyfus, culture catholique et antisémitisme, in M. Winock (dir.) *Histoire de l'extrême droite en France*, Paris : Seuil.
- Birnbaum, P. (1994) *La France de l'affaire Dreyfus*, Paris : Gallimard.
- Birnbaum, P. (1998) *Le moment antisémite, un tour de la France en 1898*, Paris : Fayard.
- Boltanski, L. (1990) *L'Amour et la Justice comme compétences*, Paris : Métailié.
- Bourdieu, P. (2001) *Langage et pouvoir symbolique*, Paris : Seuil.
- Burrin, P. (1992) Le fascisme, in J.-F. Sirinelli, *Histoire des droites en France*, Paris : Gallimard.
- Capitan-Peter, C. (1972) *Charles Maurras et l'idéologie de l'Action française*, Paris : Seuil.
- Charle, C. (1990) *Naissance des "intellectuels"*, Paris : Minuit.
- Chebel d'Appollonia, A. (1996) *L'extrême droite en France. De Maurras à Le Pen* [1988], Bruxelles : Complexe.
- Deleuze, G. & Guattari, F. (1980) *Mille Plateaux*, Paris : Minuit.
- Dobry, M. (1992) *Sociologie des crises politiques*, [1986] Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Duclert, V. (1994) *L'affaire Dreyfus*, Paris : La Découverte.
- Duclert, V. (1999) L'engagement scientifique et l'intellectuel démocratique. Le sens de l'affaire Dreyfus, *Politix* 48.
- Furet, F. & Nolte, E. (1998) *Fascisme et communisme*, Paris : Plon.
- Gautier, C. (2004) Texte, contexte et intention illocutoire de l'auteur. Les enjeux du programme méthodologique de Quentin Skinner, *Revue de Métaphysique et de Morale* 2.
- Goyet, B. (2000) *Maurras*, Paris : Presses de Science po.
- Goyet, B. (2002) Ecrits d'enfance et jeunesse dans l'œuvre de Charles Maurras : entre stigmatisation et revendication, *Genèses* 47.
- Grondeux, J. (1998) L'affaire Dreyfus et le surgissement de Charles Maurras dans la vie politique, in M. Leymarie, *La postérité de l'affaire Dreyfus*, Villeneuve d'Ascq : Presses du Septentrion.
- Habermas, J. (1978) *Raison et légitimité. Problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*, [tr. fr. 1973] Paris : Payot.
- Israël, L., Sacriste, G., Vauchez, A. & Willemez, L. (dirs.) (2005) *Sur la portée sociale du droit. Usages et légitimité du registre juridique*, Paris : PUF.
- Le Grignou, B. (2003) *Du côté du public, usages et réceptions de la télévision*, Paris : Economica.
- Löwy, M. (2001) *Walter Benjamin : Avertisseurs d'incendie*, Paris : PUF.
- Maurras, C. (1898) Le premier sang, *La Gazette de France*, 7 septembre 1898.

Maurras, C. (1899) Lettre du 21 janvier 1899 de Maurras à Barrès, *La République ou le Roi, correspondance inédite, 1888-1923*, Paris : Plon, [1970].

Maurras, C. (1908) Réponse au correspondant, *Revue de l'Action Française*, 1 février 1908 : 211.

Maurras, C. (1926) Les conseillers du Prince, *L'Action française*, 4 avril 1926.

Maurras, C. (1933) *Au signe de Flore, souvenirs de vie politique, l'affaire Dreyfus, la fondation de l'Action française, 1898-1900*, Paris : Grasset.

Maurras, C. (1943), Le châtiment, *Action française*, 12 octobre 1943.

Maurras, C. (1948) *Réflexions sur la Révolution de 1789*, Paris : Editions des îles d'or.

Mayeur, J.-M. (1984) *La vie politique sous la Troisième République*, Paris : Seuil.

Nguyen, V. (1991) *Aux origines de l'Action française, intelligence et politique à l'aube du XX^e siècle*, Paris : Fayard.

Nicolet, C. (1994) *L'idée républicaine en France (1789-1924)* [1982], Paris : Gallimard.

Nolte, E. (1970) *Le fascisme dans son époque*, vol. 1, *L'Action française*, tr. fr. P. Stéfano, Paris : Julliard.

Offerlé, M. (1985) Mobilisation électorale et invention du citoyen. L'exemple du milieu urbain français, in D. Gaxie (dir.), *Explication du vote, un bilan des études électorales en France*, Paris : PFNSP.

Pocock, J.-G.A. (1998) *Vertu, commerce et histoire*, Paris : PUF.

Rioux, J.-P. (1977) *Nationalisme et conservatisme : la Ligue de la patrie française, 1899-1904*, Paris, Beauchesne.

Siméant, J. (2001) Entrer, rester en humanitaire : des fondateurs de MSF aux membres actuels des ONG médicales française, *Revue française de science politique* 51, février avril.

Skinner, Q. (1988) Meaning and understanding in history of ideas, in J. Tully (ed.), *Meaning and context : Quentin Skinner and his critics*, Oxford : Polity Press : 39-42.

Sternhell, Z. (1997) *La droite révolutionnaire, 1885-1914. Les origines françaises du fascisme*, [1978] Paris : Gallimard.

Van Damme, S. (2002) *Descartes, essai d'histoire culturelle d'une grandeur philosophique*, Paris : Presses de Science Po.

Vaugeois, H. (1899) Réaction d'abord, *Revue d'Action française*, 1er août 1899.

Vaugeois, H. (1907) Les espions Juifs et la République, *Action française*, 15 novembre 1907.

Verdès-Leroux, J. (1996) *Refus et violence. Politique et littérature à l'extrême droite des années trente aux retombées de la Libération*, Paris : Gallimard.

Voutat, B. & Knuesel, R. (1997) La question des minorités. Une perspective de sociologie politique, *Politix* 38.

Wahnich, S. (2000) Archive, objet empirique et intuition du rapport passé/présent de l'historien, in M. Bachir (dir.), *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, Paris : PUF.

Weber, E. (1985) *L'Action française*, trad. fr. M. Chrestien 1962, Paris : Hachette.

Winock, M. (1978) *La troisième République*, Paris : Hachette.

Winock, M. (1993) L'héritage contre-révolutionnaire, in M. Winock (dir.) *Histoire de l'extrême droite en France*, Paris : Seuil.

Winock, M. (1997) *Le siècle des intellectuels*, Paris : Seuil.

Zaganiaris, J. (2006) *Spectres contre-révolutionnaires, interprétations et usages de Joseph de Maistre*, Paris : L'Harmattan.